

**Vendredi 19 avril 2013**  
**Communiqué de presse**

**Emeric Bréhier, Secrétaire national à l'Education**  
**Yannick Trigance, Secrétaire national adjoint à l'Education**

**1 000 postes de professeurs remplaçants : une mesure concrète et nécessaire pour l'école.**

En annonçant la création de 1 000 postes de professeurs remplaçants pour la rentrée 2013, le ministre de l'Education nationale Vincent Peillon entend remédier à une rupture du service public d'éducation inacceptable qui pénalisait de nombreux élèves.

La répartition de ces postes, 720 pour le primaire et 280 pour le secondaire, et leur fléchage vers les académies les plus en difficulté - Lyon, Versailles, Bordeaux, Créteil - permettront de répondre aux appels lancés par les associations de parents d'élèves depuis des années et restés, jusqu'à aujourd'hui, sans réponse. Pour mémoire, un élève de Seine-Saint-Denis perd l'équivalent d'un an de scolarité, faute de remplacement des instituteurs absents, sur l'ensemble de son parcours.

Enfin, il est à noter la volonté du ministre d'engager une réflexion sur les conditions de travail et le statut dans les écoles des maîtres remplaçants, pour qu'enfin ils puissent se sentir pleinement associés à la communauté éducative.

Par ces annonces, le gouvernement prouve une nouvelle fois que son objectif affiché de faire de l'éducation sa priorité se traduit par des actes politiques forts. Même si le rétablissement d'une situation convenable - pour les élèves comme pour les personnels - prendra du temps, au regard des dégâts causés par la précédente majorité, la dynamique est engagée et se réalisera au bénéfice de l'ensemble de la société.